

Projet de création d'une passerelle piétonne en gare de Villeneuve-Saint-Georges – Concertation publique

Compte-rendu de la rencontre de proximité n°1 en gare de Villeneuve-Saint-Georges

Date : Mercredi 27 novembre 2024, de 10h à 13h

Lieu : hall principal du bâtiment voyageurs de la gare de Villeneuve-Saint-Georges

Intervenant pour SNCF G&C

Sébastien BROCOLETTI, Directeur de projet, Direction Exécutive des Gares d'Île-de-France, SNCF G&C

Intervenant pour AREP

Philippine DEAL, Chargée de mission, Management de projet, AREP

Déroulement de la rencontre

La première rencontre de proximité organisée dans le cadre de la concertation publique relative au projet de passerelle piétonne s'est déroulée ce mercredi 27 novembre de 10h à 13h dans le hall principal du bâtiment voyageur de la gare de Villeneuve-Saint-Georges. Durant 3 heures, la maîtrise d'ouvrage est allée à la rencontre des usagers de la gare de Villeneuve-Saint-Georges pour présenter le projet de passerelle piétonne et répondre à leurs nombreuses questions.

Au total, 285 dépliant et 139 dossiers de concertation ont été distribués au public.

Contenu des échanges

Le projet de passerelle piétonne

La majorité des personnes sollicitées a manifesté un intérêt certain pour le projet. La desserte des quais par des ascenseurs est attendue par l'ensemble des usagers rencontrés, notamment par les personnes à mobilité réduite et leurs proches, les jeunes parents utilisant des poussettes ou encore les personnes utilisant des caddies pour faire leurs courses.

Néanmoins, un certain nombre de personnes a indiqué que la mise en accessibilité des quais est un projet attendu depuis longtemps et a regretté que celui-ci n'arrive qu'en 2031. Certaines personnes regrettent que les travaux de mise en accessibilité n'aient pas été réalisés plus tôt.

La question de la création d'une passerelle piétonne permettant de traverser la RN6 a été plusieurs fois posée : SNCF Gares & Connexions a dû répondre par la négative car le projet concerne la mise en accessibilité et la désaturation de la gare SNCF.

La question de la possibilité d'utiliser cette passerelle sans titre de transport pour accéder plus facilement vers les berges de Seine a été posée : SNCF Gares & Connexions a dû répondre par la négative car la desserte en accessibilité par cette passerelle des quais de la gare SNCF doit cependant maintenir le contrôle automatique des billets et l'herméticité de la gare (de la même manière qu'au niveau des 2 passages souterrains existants de la gare desservant les quais)

Enfin plusieurs personnes ont répondu à la question soumise à la concertation sur la desserte des berges de Seine : toutes insistant sur l'intérêt de les desservir avec un ascenseur.

La mise en accessibilité

Une personne a indiqué s'être blessée au poignet en tombant dans les escaliers fixes reliant les passages souterrains aux quais en portant sa poussette. Elle indique avoir fait, avec plusieurs autres jeunes parents, une lettre à la mairie pour demander la création d'ascenseurs reliant les passages souterrains aux quais. Elle se dit donc en faveur du projet.

Une personne, dont le fils en situation de handicap se déplace en fauteuil roulant, a expliqué qu'elle effectue deux allers-retours dans les escaliers entre les souterrains et les quais : une fois pour porter son fils et une autre pour transporter son fauteuil. Elle indique donc être en faveur du projet mais remarque que celui arrive, selon elle, trop tard.

Une personne faisant ses courses au marché de Villeneuve-Saint-Georges, car les prix sont plus bas qu'autour de chez elle, a indiqué trouver nécessaire la mise en place d'une passerelle, notamment pour faciliter son accès aux quais avec son caddie.

D'autres personnes fréquentant le marché forain situé sur les berges de Seine ont manifesté leur intérêt pour le projet, notamment car le projet faciliterait leur accès aux quais avec leur caddie.

Une personne a indiqué travailler dans un établissement de santé à proximité de la gare. En tant qu'accompagnant de personnes en situation de handicap, lors de sorties organisées par l'établissement, elle nous a indiqué avoir usage de la gare. Elle a pris les informations nécessaires (dépliant et dossier de concertation) afin de les transmettre, pour informations à la responsable de l'établissement.

Le calendrier et le coût

Plusieurs personnes ont souligné la temporalité du projet. Ils remarquent que la mise en service de la passerelle n'aurait lieu qu'en 2031, soit dans 7 ans.

Quelques personnes se sont intéressées au coût et au financement du projet (et notamment à la participation de l'Etat et de la région).

Les travaux

Les dates et la capacité de maintenir les délais ont été abordés à plusieurs reprises.

La concertation

Plusieurs personnes ont montré de l'intérêt pour la réunion publique et se sont renseignées sur sa date et son lieu.

Quelques personnes ont demandé quels étaient les manières de contribuer sans aller à la réunion publique.

Plusieurs personnes ont indiqué avoir déjà reçu le dépliant dans leur boîte aux lettres.

Les projets connexes

Plusieurs personnes ont demandé en complément du projet de passerelle piétonne un réaménagement du bâtiment voyageurs, jugé trop petit pour le flux quotidien de voyageurs. En outre, les caractéristiques architecturales du bâtiment voyageurs existant sont également remises en question, et notamment la verrière.

Quelques personnes ont abordé le projet de réaménagement du parvis de la gare, qui se déroulera après le projet de passerelle piétonne. Si certains évoquent un besoin d'agrandir le parvis pour donner plus de place à la circulation piétonne et favoriser la traversée de la RN6, d'autres indiquent qu'il n'est pas nécessaire de réaménager cette partie.

Une personne a indiqué que les projets d'ascenseur et d'escaliers mécaniques ne sont pas suffisants pour permettre la mise en accessibilité de la gare, soulignant que l'espace entre le marchepied et le quai était trop important sur certains quais et entravait la bonne montée et descente des trains.

Une personne a demandé s'il était prévu de prolonger le téléphérique C1 de son futur terminus Villa Nova à Villeneuve-Saint-Georges jusqu'à la gare.

Une personne a indiqué la nécessité de changer les contrôles automatiques de billets (CAB) pour fluidifier le trafic des usagers de la gare.

Une personne a demandé s'il était envisagé, en parallèle de ce projet, de remettre en service la passerelle piétonne reliant la place Berlioz de Villeneuve-Saint-Georges à la gare de Villeneuve-Triage, effondrée en mai 2018.

Une personne a exprimé l'avis selon lequel le nouveau bâtiment voyageur n'aura pas besoin d'être muni de beaucoup de guichets.